

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### Arrêté du 31 mai 2018 portant nomination de membres au conseil restreint du Conseil supérieur de la réserve militaire

NOR : ARMH1815216A

Par arrêté de la ministre des armées en date du 31 mai 2018, sont nommés membres du conseil restreint du Conseil supérieur de la réserve militaire :

1° Au titre du collège des associations de réservistes :

- le lieutenant-colonel de réserve Philippe Ribatto, représentant de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes, et son suppléant, le colonel de réserve Philippe Montalbot ;
- le maître principal de réserve Philippe Cogan, représentant la Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve, et son suppléant, le second-maître de réserve Adrien Chevalier ;
- le colonel de réserve Michel Bachette-Peyrade, représentant l'Association nationale des réserves de l'armée de terre, et son suppléant, le chef d'escadron honoraire Bernard Wenden ;
- le capitaine de réserve Renaud Ramillon-Deffarges, représentant l'Association nationale des réservistes de la gendarmerie, et son suppléant, le chef d'escadron de réserve Laurent Huet.

2° Au titre du collège des réservistes opérationnels :

- le caporal-chef de réserve Philippe Douat et son suppléant, le caporal-chef de réserve Philippe Dodement ;
- le capitaine de frégate de réserve Jean-Pierre Castier et son suppléant, le lieutenant de vaisseau de réserve Vincent Burrus.

3° Au titre du collège des réservistes citoyens :

- la colonelle de réserve citoyenne Christine Héлары-Olivier et son suppléant, le colonel de réserve citoyenne Christian Chesnot.

4° Au titre du collège des salariés et agents publics :

M. Jean-Philippe Liard, représentant la Confédération française démocratique du travail, et son suppléant, M. Philippe Antoine ;

M. Roger Gruszka, représentant la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres – Fonction publique, et son suppléant, M. Michel Lörence ;

M. Jean-Luc Imauven, représentant l'Union nationale des syndicats autonomes – Fonction publique, et son suppléant, M. Laurent Dutilleul.

5° Au titre du collège des employeurs et professions libérales :

M. Laurent de La Burgade, représentant le Mouvement des entreprises de France, et son suppléant, M. Alexis de Valence ;

M. Henri Jossieran, représentant la Confédération des petites et moyennes entreprises, et son suppléant, M. Denis Bachelot ;

M. Jean-Marc Brasseur, représentant le Conseil national de l'ordre des médecins, et son suppléant, M. Bernard Arbomont.